



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau, forêt, biodiversité
Tél : 03 86 71 71 71
Courriel : ddt-sefb@nievre.gouv.fr

Motifs de décision

Objet : Arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2023 dans le département de la Nièvre.

En application des articles R.436-6 et suivants du code de l'environnement, un arrêté annuel fixant les dates d'ouverture de la pêche doit être pris.

Le décret n° 2004-599 du 18 juin 2004 relatif au droit de pêche en eau douce et à ses conditions d'exercice institue une commission de bassin pour la pêche professionnelle en eau douce, qui doit obligatoirement être consultée par le préfet de département sur les dates d'ouverture de la pêche.

Cette commission de bassin s'est réunie le 7 novembre 2022 et a émis un avis favorable au projet d'arrêté.

Modalités de consultation du public

Au titre de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, une participation du public a été organisée du 14 novembre 2022 au 5 décembre 2022 sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre.

Prise de la décision

Aucune remarque n'a été formulée sur ce projet d'arrêté.
L'arrêté peut donc être signé.

La Chef du bureau milieux aquatiques et pêche,

Aude PELICHET